



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25103076

ile.

Déposé / Reçu

06 AGUT 2025

au greffe du tribunal de l'arrondissement
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0406 129 003**

Nom

(en entier) : **VEOLIA NV-SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Délégation de pouvoirs - Changement de Commissaire - Pouvoirs

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs à l'unanimité en date du 02/06/2025.

(...)

2.4 Prise de connaissance de la démission d'un administrateur et proposition de nomination d'un administrateur

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Germond en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet à compter de la prochaine assemblée générale (Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes annuels de 2024).

En outre, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de soumettre la nomination de Monsieur Franck Arlen en tant qu'administrateur au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes de 2024.

Sous réserve de sa nomination définitive en tant qu'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Franck Arlen en tant qu'administrateur délégué de la Société.

2.5 Mise à jour des délégations de pouvoirs

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de révoquer les délégations de pouvoirs ayant fait antérieurement l'objet de publications aux Annexes au Moniteur belge (publiées en date du 24/07/2024 sous le numéro *24111711*) et d'autoriser les délégations suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes au Moniteur belge:

- Messieurs Franck ARLEN et Gavin GRAVESON pourront, chacun agissant individuellement, engager valablement la société de façon illimitée, sous réserve des dispositions statutaires reprises à l'article 16 – alinéa 2 des statuts.

- Messieurs Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Sabine CARNOY-VOISIN, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI et/ou Madame Marie KOKOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 2.000.000,00 (hors taxes) par an et € 6.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Messieurs Franck GENIN, Pascal LAURENT et Sébastien VAUGENOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:
 - Vis-à-vis des clients jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) par an et € 4.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;
 - Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 250.000,00 (hors taxes) ;
- Messieurs Franck ARLEN, Gavin GRAVESON, Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Sabine CARNOY-VOISIN, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI, Franck GENIN, Pascal LAURENT, Sébastien VAUGENOT et Madame Marie KOKOT, agissant conjointement deux à deux, engageront valablement la société : Pour les contrats bancaires, de financement, de leasing ou de garantie dans la limite d'un engagement de € 500.000,00 (hors taxes).
- Mandat spécial

Madame Marie KOKOT, Chief Human Resources Officer, pourra:

- (i) En ce qui concerne les relations individuelles du travail, rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte qui se rapporte à la suspension et la cessation de contrats de travail et/ou au pouvoir disciplinaire, en ce compris la rupture pour motif grave ;
- (ii) En ce qui concerne les relations collectives du travail rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte se rapportant à la concertation sociale et la fixation des conditions collectives de travail (CCT, règlement de travail, etc.) ;
- (iii) Représenter la Société auprès des différentes instances compétentes en matière sociale et négocier, conclure, poser et/ou signer tout acte, au nom et pour le compte de la Société, avec ces instances ;
- (iv) Représenter la société en justice, que ce soit en qualité de défenderesse, demanderesse ou partie intervenante, dans le cadre de tout litige concernant des contestations relatives au droit du travail et/ou au droit de la sécurité sociale.

2.6 Changement de commissaire

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de mettre fin de manière anticipée au mandat de commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (IBR Nr. A02391), Réviseur d'Entreprises, et de nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1J à 1930 Zaventem en qualité de commissaire de la Société. Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL nomme Monsieur Carl Laschet (IBR Nr. A02441) comme représentant permanent. Cette proposition s'inscrit dans une démarche globale du groupe Veolia visant à uniformiser la désignation des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe. Cette harmonisation est particulièrement pertinente dans le contexte où les sociétés font l'objet d'une consolidation comptable. Le Conseil d'Administration propose de fixer la durée du nouveau mandat à 3 ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027 (qui se tiendra en 2028).

Le commissaire actuel, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (IBR Nr. A02391), Réviseur d'Entreprises a marqué son accord pour la mise à disposition anticipée de son mandat. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'octroyer la décharge au commissaire actuellement en place pour l'exécution de son mandat sur l'exercice écoulé.

(...)

2.8 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à

l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Extrait des décisions écrites et unanimes de l'actionnaire unique prises en date du 30/06/2025.

7. Démission et nomination d'administrateurs

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Germond en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société avec effet à compter de la date des présentes décisions écrites. Une copie de sa lettre de démission est jointe aux présentes décisions écrites.

L'Actionnaire Unique remercie Monsieur Germond pour l'exercice de son mandat d'administrateur délégué et annule et révoque, par conséquent, tous les pouvoirs qui lui ont été attribués.

En outre, l'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer Monsieur Franck Arlen en tant qu'administrateur (délégué) de la Société pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2030.

Monsieur Franck Arlen exercera son mandat à titre gratuit.

L'Actionnaire Unique prend également note de la décision de Monsieur Arlen d'élire domicile, pour toutes les questions affectant l'exercice de son mandat, au siège de la Société.

Le Conseil d'administration sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Gavin Graveson - administrateur délégué et Président (jusqu'à l'AGO de 2030);
- Monsieur Franck Arlen - administrateur délégué (jusqu'à l'AGO de 2030);
- Monsieur Philippe Tychon - administrateur (jusqu'à l'AGO de 2030); et
- Monsieur Jérôme Waterkeyn - administrateur (jusqu'à l'AGO de 2026).

8. Changement de commissaire

L'Actionnaire Unique, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration et de sa justification concernant l'uniformisation des commissaires au sein du groupe Veolia et l'importance de cette harmonisation dans le cadre de la consolidation comptable, décide de:

- Mettre fin de manière anticipée au mandat de commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (IBR Nr. A02391), Réviseur d'Entreprises
- Nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International li à 1930 Zaventem en qualité de commissaire de la Société et représentée par Monsieur Carl Laschet (IBR NR. A2441) pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2028

L'Actionnaire Unique prend connaissance du fait que le commissaire actuel, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (IBR Nr. A02391), Réviseur d'Entreprises, a marqué son accord pour la mise à disposition anticipée de son mandat.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

L'Actionnaire Unique décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.3 68.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes

Réservé
au
Moniteur
belge



les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,

B-docs SRL,
Représentée par Hanane Mejdoubi
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).